



Compte rendu de séance du CHSCT du 10 mars 2017



Le CHSCT s'est réuni vendredi 10 mars 2017 pour traiter les questions suivantes :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes	1
2. Fonctionnement du CHSCT.....	1
3. État d'avancement du programme de prévention de l'UPPA élaboré 2015.....	1
4...Consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'UPPA pour 2017	2
5. Bilan de campagne 2016 d'évaluation des risques professionnels réalisée au sein de l'UPPA	3
6. Consultation sur le bilan santé, sécurité et conditions de travail pour 2016.....	3
7. Consultation sur le projet de réorganisation des activités administrative et financière de	4
8. Consultation sur le projet de dispositif de sécurité sur le campus de Pau	4
9. Prévention des RPS à l'UPPA	5
10. Compte-rendu des visites effectuées au centre de reprographie (Pau /Bayonne) et à l'UFR DEG. .	6
11. Suivi des avis et propositions du CHSCT	6
12. Présentation des observations et suggestions consignées sur les registres santé et sécurité au travail.....	6
13. Bilan des accidents de service/travail survenus depuis la dernière réunion du CHSCT.....	6
14. Questions diverses.....	6

1. Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes

Les PV des réunions du 22/09 et du 04/11 ont été adoptés à l'unanimité après une modification

2. Fonctionnement du CHSCT

Précision sur les conditions de réunion du CHSCT :

La réglementation précise que CHSCT se réunit à l'initiative de son président ou sur demande écrite de trois représentants titulaires du personnel et ce, dans un délai de 2 mois. Mais l'article 3 du [règlement intérieur du CHSCT de l'UPPA](#) réduit ce délai à 1 mois.

Les membres du CHSCT se sont prononcés en faveur du maintien de leur règlement intérieur actuel et donc, du délai d'1 mois.

3. État d'avancement du programme de prévention de l'UPPA élaboré 2015

Le tableau de suivi du programme de prévention de 2015 indique que, sur les 50 actions prévues, 33 ont été réalisées, 9 sont en cours, 1 a été annulée et 7 n'ont pas encore été mises en œuvre. Ce que nous regrettons.

4. Consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'UPPA pour 2017

Le programme proposé pour 2017 et qui se divise en 7 axes est très vaste. Se pose la question de sa faisabilité sachant que celui-ci est proposé en mars et qu'il ne reste plus que 9 mois pour le réaliser et que le programme élaboré en 2015 n'est pas achevé en 2017.

Points Principaux discutés :

Axe 1 : Améliorer le fonctionnement du CHSCT

Les membres du CHSCT ont rappelé à nouveau qu'il serait mieux de faire des CHSCT plus fréquents (actuellement 4 par an) pour alléger en séance le nombre de dossiers à examiner et à traiter.

Le CHSCT est mieux associé aux différentes phases de projets d'aménagement importants depuis cette année universitaire, mais pas encore de façon systématique et dans des délais permettant la prise en compte effective de ses avis.

Le nombre très important de projets en cours, dans des délais toujours contraints, ne facilite pas cette association.

Axe 3 : Dynamiser le fonctionnement du réseau des assistants de prévention

La question a été posée sur la quotité du temps alloué à cette fonction car celui-ci n'est pas déduit temps de travail quotidien de l'agent/assistant de prévention, mais souvent, il s'y ajoute...

Si le ministère préconise une quotité de 20% à cette fonction, comment celle-ci peut être mise en place dans une lettre de cadrage ? Les autres fonctions des agents concernés devraient être réduites en proportion.

Axe 6 : Prévenir les risques professionnels

Objectif 1 - Prévenir les risques psychosociaux

Selon nous, l'UPPA doit développer la prévention primaire qui a pour finalité d'éliminer les risques à la source et qui est liée notamment à l'organisation du travail.

Objectif 2 – Prévenir les risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Les membres du comité demandent qu'un état des lieux soit réalisé au sein de l'UPPA car l'université fait face à des problèmes récurrents. Le groupe de travail qui devait se mettre en place concernant les TMS n'a jusqu'à ce jour pas eu d'avancée notable. Ce groupe de travail aurait aussi épaulé le médecin de prévention pour lequel les TMS ne sont pas sa spécialisation.

Les membres du comité rappellent qu'en plus de la distribution du livret d'accueil et de la documentation sur la Sécurité Santé au Travail aux nouveaux entrants, il serait bien de leur donner aussi un livret sur les TMS.

M. Bernet du CNRS intervient pour nous informer qu'il pourra mettre à notre disposition des documents sur ces sujets.

Objectif 5 – Prévenir le risque lié au travail isolé

Le descriptif des actions ne tient compte du travailleur isolé qu'en dehors des horaires de fonctionnement, alors que comme le rappellent les membres du personnel le travailleur isolé existe aussi durant les horaires d'ouvertures normales.

Il faudrait donc prendre en compte les situations de travail isolé durant les heures normales d'ouverture (techniciens de laboratoire qui peuvent se retrouver seuls, les chargés d'opération ou les agents de maintenance, etc.)

Il faudra par rapport à cette problématique réfléchir et mettre en place des procédures adaptées en liaison avec le nouveau PC de sécurité.

5. Bilan de campagne 2016 d'évaluation des risques professionnels réalisée au sein de l'UPPA

Il s'agit de récolter les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) que les services doivent mettre à jour annuellement.

Le jour de la réunion, 38 avaient été rendus, sur 43. 30 ont été rendus avec un programme de prévention, dont seulement 9 comprenaient un volet de prévention des risques psychosociaux (RPS). C'est une proportion faible au regard du nombre de dossiers remontés en Comité d'intervention des RPS (CIRPS). Il est à noter que des services concernés par risques psychosociaux ne les prennent pas en compte dans leur DUERP...

Nous souhaiterions que les DUERP soient actualisés dès qu'un risque nouveau, même ponctuel, apparaît, sans attendre la campagne annuelle, dans les cas de réorganisation de services notamment.

De même, certains DUERP devraient être scindés : celui de la présidence par exemple, concerne 13 unités de travail distinctes, localisées dans plusieurs bâtiments...

Nous posons la question des mesures prises par la direction quand les obligations réglementaires relatives aux DUERP ne sont pas respectées (pas de prise en compte des RPS, voire pas de plan d'action, voire pas de DUERP du tout...). La direction entend rappeler le caractère obligatoire de ce travail et aider les collègues à mieux faire. Le Conseiller de prévention note quand même une amélioration globale dans le retour des DUERP.

6. Consultation sur le bilan santé, sécurité et conditions de travail pour 2016

Le document est structuré d'une façon intéressante mais la plupart des constats établis n'est pas mis en perspective avec les bilans des années précédentes, il est donc difficile d'analyser leur évolution.

Concernant les RPS, l'UPPA fait des efforts sur **la prévention dite tertiaire** qui a pour vocation d'apporter une réponse d'urgence. C'est le rôle de l'équipe de sécurité et du PC sécurité pour tout problème de secours ou d'urgence médicale. C'est l'installation du cabinet médico-psycho-social dans le bâtiment de la présidence, la mise en place d'une fiche de signalement "suspicion de mal-être au travail" ou le travail du comité d'intervention des RPS en témoignent.

L'UPPA fait des efforts sur **la prévention dite secondaire**. C'est, par exemple, la prévention individuelle des RPS par la gestion du stress, la relaxation, la méditation, les thérapies cognitives ou comportementales. Les formations à destination de l'encadrement pour gérer au mieux une équipe et pour être attentif aux signaux précurseurs de situations à risques, qui ont débuté fin 2016, entrent également dans cette catégorie.

Mais c'est la prévention primaire qui doit être privilégiée, celle qui consiste à combattre le risque à la source. Elle est centrée sur le travail et son organisation et renvoie à une prévention collective des risques. C'est ce que préconise le Ministère depuis des années, parce que c'est ce qu'impose le code du travail.

Avis du CHSCT

En conclusion, le CHSCT a formulé un avis qui prend en compte les avancées à mettre au crédit de la direction en matière de santé et de sécurité au travail, mais également les lacunes :

- les préconisations et avis du CHSCT sont peu pris en compte ;
- le comité de prévention des RPS ne remplit pas encore sa mission ;
- la prévention primaire reste à développer.

7. Consultation sur le projet de réorganisation des activités administrative et financière de l'IPREM

La présentation sur la réorganisation de l'IPREM est faite par Mme Bertin (Responsable de l'administration et du pilotage - Adjointe au DGS - Coordination, animation, accompagnement) et M. Lobinski (Directeur de l'IPREM).

Après plusieurs mois de consultation et de dialogue avec le personnel de la structure, 4 pôles sont créés pour en organiser son fonctionnement : un pôle financier, un pôle administratif, un pôle logistique et un pôle hygiène et sécurité. Certains membres du personnel se retrouvent dans plusieurs pôles, ce qui permet une fluidité et une diversité des tâches et des fonctions à remplir.

Il nous est indiqué que le personnel administratif est dans l'ensemble satisfait de la manière dont s'est déroulée cette réorganisation. Ce qui en découle c'est que par l'échange, l'écoute la communication la direction et personnel ont pu travailler ensemble et amener cette réorganisation importante d'une façon fluide et effective. Dans un an, un état des lieux sera proposé afin de faire le point sur son fonctionnement.

Avis favorable du CHSCT sur cette réorganisation

8. Consultation sur le projet de dispositif de sécurité sur le campus de Pau

La commission de sécurité ayant lieu fin jeudi 23 mars, si l'avis est favorable, le PC Sécurité devrait fonctionner officiellement dans ces locaux début avril sachant que ses agents ont déjà investi leur nouveau lieu de travail.

Le PC Sécurité sera opérationnel du lundi au vendredi de 7h30 à 20h et le samedi de 7h30 à 12h30. Les horaires d'ouverture au public devront se caler en fonction du PC Sécurité. Les manifestations ou les heures d'enseignements se déroulant le samedi matin devront être regroupées dans un seul et même bâtiment pour permettre à l'équipe de sécurité allégée le samedi matin d'intervenir d'une façon efficace et non dispersée sur plusieurs bâtiments.

Les membres du personnel ont questionné la direction sur 3 points :

- par rapport au nombre des agents employés au PC sécurité et qui semble juste en cas d'absences diverses de l'un ou plusieurs d'entre eux. M. Villedieu nous a répondu qu'une entreprise extérieure serait sélectionnée pour travailler le samedi avec l'université et palier durant la semaine à ces difficultés occasionnelles d'effectifs.

- Par rapport à l'appellation du bâtiment qui sera Poste Central de Sécurité Incendie Secours et Sureté, nous sommes revenu sur la signification du mot « sureté » qui selon la direction ne s'applique pas à des fonctions spécifiques des agents mais au système de vidéo surveillance mis en place sur le campus.

- Mettre en place rapidement une communication entre les personnels de l'UPPA et l'équipe de sécurité sur son rôle et ses fonctions et surtout qu'il y ait une communication claire et précise sur les tâches qui incombent à la Direction du Patrimoine et celles qui incombent désormais au PC sécurité, à voir : permis feu, autorisations des entreprises d'intervenir sur le campus, plans de prévention...

Avis favorable du CHSCT sur le « dispositif de sécurité assuré en présence du public sur le campus de Pau »

9. Prévention des RPS à l'UPPA

9.1 Information sur la prise en charge des RPS

Si le Comité d'intervention RPS (CIRPS), composé de membres de la direction et de l'équipe médicale, et chargé de prendre en charge les cas individuels de mal être au travail, a commencé à se réunir régulièrement tous les 1ers jeudis du mois depuis mars 2016.

Le Comité de prévention des RPS (CPRPS), dans lequel sont présents les représentants du personnel, membres du CHSCT, n'a été par contre réuni qu'une seule fois en 2016 alors qu'il doit se réunir 1 fois par trimestre : Soit 7 réunions en 2016 pour le CIRPS, une seule pour le CPRPS. Et concrètement, il n'a pas pu encore commencer à remplir sa mission.

Les membres du personnel après avoir demandé un tableau de suivi à jour des dossiers saisis par le CIRPS ont demandé une date de réunion pour le prochain CPRPS, soulignant qu'il ne peut pas y avoir d'actions de prévention si ce comité ne se réunit pas régulièrement et si les informations ne leur sont pas données après chaque réunion du CIRPS.

Nous avons aussi redemandé que tous les signalements de suspicion de mal-être au travail reçus par le CIRPS soient notés dans le tableau de suivi, même s'ils ne sont pas qualifiés comme tel après examen par le comité. Nous avons reçu l'assurance que c'était bien le cas.

Par ailleurs, nous notons qu'il existe deux « foyers » de situations RPS, signalés comme tels depuis plusieurs années par le CHS puis le CHSCT, sans que leurs avis et recommandations aient été mis en œuvre par la direction. Nous constatons que des situations RPS émanant de ces deux composantes continuent d'émerger régulièrement. Le constat ne semble pas partagé par la direction.

9.2 Avis du CHSCT sur le programme de prévention des RPS

Le programme n'étant pas finalisé, l'avis sur le programme de prévention des RPS est à nouveau reporté (depuis 2015...)

9.3 Prévention des RPS liés au non remplacement des départs en retraite

Nous avons à nouveau demandé à la direction de prendre en compte l'impact du non remplacement des départs en retraite sur la santé des agents qui voient leur charge de travail augmenter.

10. Compte-rendu des visites effectuées au centre de reprographie (Pau /Bayonne) et à l'UFR DEG.

Report de ces présentations lors du prochain CHSCT.

11. Suivi des avis et propositions du CHSCT

Le secrétaire du CHSCT est intervenu à nouveau sur la situation des enseignants postés dans un local technique et sur la manière dont ce dossier, qui dure depuis plusieurs années, a été résolu provisoirement par la direction de l'UPPA et la directrice de l'UFR concerné, d'une façon qui ne nous paraît pas encore satisfaisante. Nous continuons de réclamer qu'une solution pérenne leur permettant de travailler dans de bonnes conditions leur soit offerte.

12. Présentation des observations et suggestions consignées sur les registres santé et sécurité au travail

4 observations émanant de 3 composantes sont examinées

13. Bilan des accidents de service/travail survenus depuis la dernière réunion du CHSCT

3 accidents sont signalés

14. Questions diverses

Nous souhaiterions que les documents de travail préparatoires soient libellés et rattachés clairement aux différents points mis à l'ordre du jour.